



Service du pharmacien cantonal
Rue Adrien-Lachenal 8
1207 Genève

**Circulaire aux commerces d'optique
du canton de Genève**

N/réf. : MF/cc

Genève, le 25 septembre 2020

Concerne : prestations en ligne

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des différentes prestations en ligne offertes par l'Etat, la direction générale de la santé propose depuis peu des e-démarches pour les professionnels de la santé (PFS) et les institutions de santé (IS).

Ainsi, depuis janvier 2020 des e-démarches ont été mises en service pour les demandes d'autorisation de pratiquer, pour l'obtention d'une attestation de bonne conduite ou pour signaler des changements de coordonnées.

Le lien est : www.ge.ch => A votre service => Santé, soins et handicaps => Exercice des professions de la santé => choix de la prestation voulue

Depuis quelques semaines, des e-démarches relatives aux IS ont été mises en fonction.

Ces e-démarches concernant les autorisations d'exploiter une IS (création, transformations des locaux, déménagements, changements de raison sociale, annonce de changement de responsable).

Le lien est : www.ge.ch => A votre service => Santé, soins et handicaps => Institutions de santé => Autorisation d'exploiter une institution de santé => choix de la prestation voulue

Chaque prestation peut être payée soit en ligne par carte bancaire, soit par demande d'une facture, excepté la demande d'attestation de bonne conduite qui ne peut être payée que par carte bancaire.

Pour chaque prestation, une page de garde explicative a été réalisée et nous vous conseillons vivement de la lire avant de débiter le formulaire en ligne. Notre service reste évidemment à disposition si vous rencontrez des problèmes particuliers.

Nous vous demandons dès à présent d'utiliser ce canal pour vos différentes annonces.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.


Martine Follonier

Pharmacienne cantonale adjointe